

Compte rendu du conseil d'école élémentaire Mardi 8 novembre 2016, 19h.

Etaient présents :

Mme BILLEN, 1^{ère} maire adjoint, commission scolaire
Mme SOLDINI, référente scolaire à la mairie
Mme DUBOIS, Vice-Présidente de la CCEJR
M. FOISSARD, responsable service périscolaire CCEJR
Mme HEMON, Animatrice référente pour l'école élémentaire
Mmes GUENARD, FERREIRA, LEGER, ROMEU, AUBERT, RAMBAUD, NASSE, EVEILLARD enseignantes.
Mrs BUI DUY DAN, CHANON, NOUGUES, enseignants.
Mmes POLY, METZ, FREMIN, parents d'élèves FCPE
Mmes RODRIGUEZ, TROUTIER, AUFFRET, ZANDRONIS, parents d'élèves non constitués en association.
Mme BARRILLET, enseignante du RASED
Mme ROY, directrice de l'école élémentaire et présidente du conseil.

Avant de débiter, Mme Roy rappelle succinctement les règles de déroulement d'un conseil d'école :

- Les parents élus peuvent venir selon le nombre de sièges attribués. Un titulaire peut être remplacé par un suppléant. Si un suppléant souhaite venir en plus du nombre de sièges attribués, il faut en faire la demande à la présidente du conseil, qui soumettra la demande à l'autre liste de parents d'élèves. Dans ce cas, la personne supplémentaire ne doit pas intervenir dans les débats.
- Un coupon-réponse est à rendre pour prévenir de sa présence et ainsi permettre à Mme Roy d'organiser cette réunion.
- Les points sont abordés selon l'ordre du jour d'où la nécessité de faire inscrire les sujets à l'ordre du jour au préalable.
- Aucun nom d'enfant ni sujet relatif à un élève en particulier ne doit être abordé lors d'un conseil d'école. Les sujets abordés sont ceux relatifs à l'école en général (fonctionnement, etc...)

Les parents FCPE ont soumis 2 questions après la publication de l'ordre du jour qui seront exceptionnellement traitées en questions diverses.

Mme DUBOIS, Vice-Présidente, nouvellement élue, à la CCEJR, se présente et précise qu'il n'y aura pas de grand changement suite à son élection mais qu'elle espère une meilleure communication entre la CCEJR, la commune, les écoles et services périscolaires. Elle explique également qu'un nouveau PEDT devra être fait en juin mais qu'il n'y aura pas de modification dans les choix déjà faits, sauf si l'équipe enseignante et la mairie le souhaitent.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3^e CONSEIL D'ECOLE (DU 14/06/16) :

L'équipe enseignante remercie la mairie pour ce qui a été fait depuis le dernier conseil d'école.

- **Remplacement des fenêtres de la classe de Mme Nasse** : l'enveloppe budgétaire allouée chaque année pour la rénovation d'une classe a été utilisée pour rénover la classe de Mme Rambaud (peinture et sol). Le budget permet de faire une autre classe en décembre. Concernant les fenêtres, la mairie est toujours en réflexion, Mme Bilien propose la pose d'un joint plutôt que de remplacer les fenêtres. Mme Roy répond qu'il faut y réfléchir avec les élus car les fenêtres étant vraiment abimées, il faudra peut-être quand même les changer à terme.
- **L'occultant de la grande cour** a été posé pendant les grandes vacances.
- **La rampe d'accès PMR** a été retirée pendant ces mêmes vacances.
- **Entretien de l'espace vert** : Mme Roy regrette que des bacs à potager aient été retirés sans demander l'avis des enseignants, les classes de CE2 ont prévu de continuer le projet potager cette année. Mme Bilien n'était pas au courant non plus.

2. BILAN DE LA RENTREE :

↳ **Résultats des élections de parents** : Le taux de participation est en légère hausse par rapport à l'an passé : 31.57% (an passé : 30.1%). Deux associations de parents étaient candidates : la FCPE obtient 7 sièges (mais seulement 6 parents se sont présentés), les parents non constitués en association obtiennent 3 sièges. Il y avait donc un siège non pourvu qui a été attribué par tirage au sort, Mme Zandronis est « l'heureuse élue ».

↳ **Effectifs** : Il y a actuellement 267 élèves répartis sur 10 classes.

L'école accueille cette année : Mme Nasse en CM2 et Mme Aubert qui fait la décharge de direction en CE2.

↳ **Rased** : Les enseignantes du RASED apportent aussi leur savoir-faire auprès d'élèves du cycle 2 principalement. Mme Ronteix (maître E) s'occupe des apprentissages (principalement maths et français) mais, pour des raisons de santé, n'intervient plus régulièrement à l'école de Boissy. Elle vient ponctuellement pour faire des bilans et rencontrer les équipes. Mme Barrillet (maître G) s'occupe des comportements face aux apprentissages. Elle intervient 1 fois par semaine sur l'école.

La psychologue scolaire de notre secteur est Mme Fournier, elle sera certainement moins disponible car doit remplacer une autre collègue du secteur.

↳ **Mise à jour du règlement intérieur** : Suite à une remarque de Mme Bilien, l'article 11 est légèrement modifié, puis le règlement est approuvé. Il sera mis en ligne sur le site de l'école et collé dans les cahiers de liaison après ce conseil d'école, accompagné de la charte de la laïcité.

3. PROJET D'ECOLE :

↳ **Le projet 2015-2019** a été élaboré l'année dernière. Les axes de ce projet sont :

- **Domaine « Les langages pour penser et communiquer »** : Augmenter son vocabulaire pour améliorer sa compréhension orale et écrite.

- **Domaine « Les méthodes et outils pour apprendre »** : Trouver des stratégies de calcul et améliorer la résolution de problèmes.

- **Domaine « La formation de la personne et du citoyen »** : Trouver la motivation nécessaire pour rester concentré et devenir un élève autonome

- **Domaine culturel** : Selon les différents projets de classes

↳ **Les APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont effectuées à raison de 36h annuelles pour les enseignants, 1h maximum/semaine pour un élève.

3 types d'APC : L'aide aux élèves dans les apprentissages, l'aide au travail personnel (méthodologie), les activités prévues par le projet d'école. Elles sont faites le midi, les lundis et jeudis, de 12h à 12h30, sauf pour certaines classes qui font de 13h30 à 14h (les CP les lundis et jeudis et les CE1 de Mme Léger les jeudis).

4. ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

↳ **L'ABCD** fonctionne grâce aux enseignants (gestion globale, couverture des livres...) et à plusieurs bénévoles (parents, retraités...) qui assurent un ou plusieurs créneaux avec les élèves. Il y a, comme d'habitude, cette année assez de bénévoles pour que toutes les classes y compris les GS de Valérie Cotton puissent en bénéficier. D'autres créneaux restent disponibles si d'autres enseignants de maternelle souhaitent y accéder. Pour l'instant, il n'y a pas eu de demande. Les enseignants remercient particulièrement les personnes qui s'investissent dans la bibliothèque et lancent un appel pour les années prochaines car certaines d'entre elles envisagent d'arrêter pour cause de déménagements, notamment.

L'ABCD fonctionne financièrement grâce à la dotation municipale, à la subvention faite par la coopérative et aux parents adhérents.

Le festival du livre sera cette année organisé du 14 au 18 novembre. Il est habituellement organisé par les enseignants. Grâce aux achats réalisés, l'école obtient une dotation en livres qui permet de bénéficier de nouveaux ouvrages pour la BCD ou les classes.

↳ **Intervenants** : Mme Merlier intervient toujours en musique sur des séances de 30 ou 45 min pour certaines classes de l'école, le mercredi matin.

Comme ces dernières années, un assistant en anglais intervient aussi dans l'école : Beau Jeavons-White, est dans l'école pour 5 mois (novembre à mars) et intervient pour les 4 classes du cycle 3, le mardi matin, en co-animation de séances avec les professeurs qui enseignent l'anglais dans leur classe.

↳ **Piscine** pour les CE1 de Mme Ferreira et les 2 classes de CM2 : ils bénéficient de 15 séances de 40 minutes effectives dans l'eau, à la piscine de Breuillet, depuis mi-septembre jusque début février.

Les classes de CE1 de Mme Léger et les 2 CP sont prévues pour le 2nd semestre.

↳ **Rencontres USEP** : Comme depuis quelques années, des classes de l'école participent à des projets et rencontres organisés avec l'USEP : les classes de cycle 3 se sont engagées dans des projets Scola-foot et Scola-Tennis. Les CE2 ne peuvent malheureusement plus faire le projet Scola-Foot car seulement pour le cycle 3 (le CE2 a intégré le cycle 2 depuis cette année).

↳ **La Fête des enfants** s'est très bien déroulée. L'an prochain, elle aura certainement lieu le vendredi 30 juin (le conseil des délégués est consulté avant). Le repas sera à revoir car les enfants n'avaient pas eu le pique-nique qu'ils avaient demandé.

↳ **Conseil des enfants** : Les délégués de classes ont été élus la semaine suivant les élections de parents, ce qui a permis d'utiliser avec les enfants le matériel électoral laissé en place pour l'occasion. Les délégués seront réunis pour le 1^{er} conseil le 24/11 afin de revoir le règlement de la cour.

↳ **CME** : Mme Bilien explique que des nouvelles élections doivent être organisées. Les élus municipaux sont encore en réflexion concernant la date de l'élection (début d'année civile ou scolaire) et sur la durée du

mandat. Elle demande également si les enseignants sont prêts à organiser cette élection. Il est répondu que cela est possible si beaucoup d'enfants sont candidats (afin de fédérer la classe) et si un délai d'au moins 2 mois est respecté pour la préparation des élections.

↳ **Marché de transport** : Actuellement c'est le système de mise en concurrence (en demandant 3 devis) qui est utilisé et qui est très bénéfique par comparaison à l'ancien marché. En fin d'année scolaire, il a été question de rentrer dans un nouveau marché commun à plusieurs communes de la CCEJR, Mme Bilien précise que cela n'est plus d'actualité.

5. FINANCES :

↳ **La dotation municipale** s'élève à 35 € par enfant pour les fournitures (+ environ 20 € par enfant globalisés pour acheter le matériel commun) ; 50 € par enfant pour les sorties (30€ pour les animations et 20€ pour les transports). Mme Roy remercie la mairie de maintenir ce niveau de dotation permettant de réaliser les différents projets mis en place tout au long de l'année.

Seul le marché informatique va être changé en cette fin d'année civile. Les enseignants demandent à ce qu'il soit stipulé dans le cahier des charges que la salle informatique est équipée de Mac.

↳ **Coopérative scolaire** : Mme Rambaud en est la trésorière. Mme Roy l'en remercie.

- Recettes : Subvention FCPE (utilisée pour l'achat d'une partie des clés USB offertes aux CM2), photos individuelles et de classes (35% des recettes sont reversés à l'école), vente des programmes pour la fête des enfants, contributions versées par les parents en début d'année.
- Dépenses : subvention ABCD, lots pour le défi maths (livres), lots pour la fête des enfants et tombola, coupes et médailles pour le cross, financement des divers projets et sorties de classe, complément pour les clés USB offertes aux CM2...

6. ACTIVITES PERISCOLAIRES :

↳ **Etude** : 5 ou 6 classes d'études sont ouvertes les lundis de 15h45 à 17h15, 5 classes les mardis et jeudis et 3 classes les vendredis de 15h15 à 16h45. L'étude est assurée par des enseignants : Mmes Romeu, Léger, Ferreira, Cotton et Roy, MM Chanon et Nougues.

Quelques difficultés ont été rencontrées en début d'année car ce service, géré par la CCEJR désormais, a beaucoup changé dans son organisation. Un point a été fait dernièrement avec les responsables.

4 questions restent en attente de solution :

- L'élaboration d'une liste actualisée des enfants autorisés à partir seuls après l'étude : Mme Hémon précise que la liste n'a pas changé depuis septembre.
- L'organisation de la liaison étude/garderie (pointage des animateurs, lieu) : M. Foissard doit revenir vers les enseignants rapidement pour préciser la solution trouvée.
- Les remplacements quand un enseignant de l'étude ne peut assurer son service, et notamment le remplacement de Mme Roy quand elle sera en congé maternité. M. Foissard va relancer la maternelle pour voir s'il y a des volontaires. M. Chanon indique que Matthieu Miquel, animateur, semblait intéressé.
- Les contrats d'étude et autorisations de cumul d'activités n'ont toujours pas été transmis aux enseignants et ne sont donc pas signés.

Un règlement de l'étude est en cours d'élaboration par la mairie et la CCEJR pour que les parents utilisateurs de ce service connaissent les règles de fonctionnement, d'inscription... Mme Bilien attend un retour de la CCEJR, ayant déjà eu celui de l'école.

Les inscriptions se font annuellement et sont révisables avant chaque période de vacances (pas d'inscription supplémentaire possible après la date butoir). Les enseignants précisent qu'ils ne sont pas responsables des inscriptions à l'étude, ils prennent les enfants inscrits sur la liste fournie par la CCEJR et n'ont pas le droit de rajouter un enfant, seulement d'en retirer si les parents ont écrit un mot dans le cahier de liaison.

Les parents d'élèves indépendants demandent la raison pour laquelle l'étude n'a pas été effectuée lors de la grève des animateurs. M. Foissard répond que cette décision a été prise par la CCEJR pour éviter que des enfants restent à la charge des enseignants après 17h15 (s'ils n'étaient pas récupérés par leurs parents). Les enseignants répondent que le même problème se posait à 12h mais que cela n'a pas dérangé les responsables de la CCEJR. Les enseignants et parents regrettent l'organisation de cette journée de grève. Les enseignants remercient tout de même la mairie et notamment Mme Evain pour avoir trouvé et proposé une solution pour les enfants non récupérés à 12h. La communication et l'organisation furent meilleures lors de la 2^{ème} journée de grève.

7. SECURITE :

↳ **L'exercice incendie** du 1^{er} trimestre a été effectué le 16/09 sans problème particulier.

↳ **PPMS** : Trois exercices doivent être faits dans l'année. L'exercice « alerte-attentat », qui devait être

obligatoirement effectué avant les vacances de La Toussaint, a été fait le vendredi 14/10 en présence d'une élue municipale : Mme Ménelet et de plusieurs gendarmes dont l'adjudant-chef Vienet (correspondant sureté). L'exercice s'est bien déroulé dans l'ensemble, les élèves ont eu le bon comportement lors de cet exercice. Par contre, les gendarmes ont soulevé quelques problèmes au niveau de la sécurisation du site ou de la procédure d'alerte, notamment :

- Les différentes portes d'accès qui ne devraient pas pouvoir s'ouvrir de l'extérieur : la mise en place de barres anti-panique est préconisée.
- Les rideaux qui sont à l'extérieur et qui peuvent donc être soulevés par quelqu'un se trouvant dehors.
- La sonnerie d'alerte (sonnerie de récréation en continu) qui ne peut pas être déclenchée de partout (seulement du bureau de J. Roy) et qui est inaudible dans certaines classes.

↳ **Les mesures Vigipirate** sont toujours en cours. Les enseignants rappellent leur engagement de vérifier la fermeture des portails au début de leur service : 8h20 et 13h50. Les mêmes demandes que l'an dernier quant à leur fermeture systématique sont formulées.

↳ **Circulation dans la rue des écoles** : Les parents élus soulèvent le problème des enfants et parents qui circulent à vélo ou trottinette dans la rue des écoles alors que cela est interdit. A cela s'ajoutent les stationnements dangereux aux abords de l'école. Mme Roy explique qu'un mot a déjà été mis dans les cahiers rouges l'an dernier, sans succès. Mme Bilien ajoute que les gendarmes sont déjà passés plusieurs fois pour vérifier la circulation et le stationnement. Il ne reste plus qu'aux parents et enfants d'appliquer les règles... Une proposition de courrier des parents élus à la gendarmerie, pour signaler ces problèmes et obtenir une présence plus régulière le matin, est formulée.

8. TRAVAUX :

↳ **Interventions dans l'école** : Mme Roy demande s'il est possible d'être prévenue quand des entreprises extérieures interviennent dans l'école sur le temps scolaire et si on peut leur préciser de fermer les portails pendant et après leurs interventions.

↳ **Rénovation des classes** : La classe de Mme Rambaud a donc été rénovée pendant les vacances scolaires (peinture et sol). Les enseignants souhaiteraient être prévenus plus tôt lors de tels travaux car cette fois-ci, l'école a été mise au courant la veille au soir : la couleur de la peinture a dû être choisie « en urgence ». La rénovation devrait continuer au rythme d'une à deux classes par an.

↳ **Chauffage** : Mme Roy explique qu'il est difficile de régler la température dans le bâtiment principal. Mme Bilien va transmettre cette information aux services techniques.

↳ **Préau de la petite cour** : Il est de nouveau demandé si une rénovation ou un changement du préau est envisageable, car lors de temps pluvieux les enfants ne sont pas à l'abri en-dessous (fuites) et n'ont pas assez de place. Mme Bilien explique qu'un devis avait déjà été demandé l'an dernier mais que cela était très onéreux. Elle va voir pour en demander un nouveau, peut être en envisageant juste un recouvrement de celui existant.

↳ **Internet dans le bâtiment principal** : Des problèmes de connexion persistent. Mme Bilien avait déjà fait la demande à GEMS l'an dernier, elle va les relancer.

↳ **Ligne téléphonique** : Mme Roy informe d'un souci récurrent sur la ligne téléphonique de l'école. Les interlocuteurs n'entendent pas correctement ce que les enseignants disent. Mme Roy a déjà contacté le fournisseur Orange pour ce problème mais cela n'est pas résolu.

9. QUESTIONS DIVERSES :

↳ **Prévention poux** : Mme Poly, Présidente FCPE explique qu'un livret d'information sera élaboré par la FCPE en collaboration avec le médecin de PMI rattaché à la maternelle. Elle demande à ce qu'il soit distribué, avec si possible une explication aux élèves. Elle propose l'intervention du médecin de PMI ou des parents FCPE pour cette explication en classe.

↳ **Bourse aux jouets** : Mme Poly informe que la bourse aux jouets aura lieu le 26/11 et qu'un espace dans sera mis en place. Elle propose aux enseignants d'y venir afin de récupérer des jeux pour l'école. Les enseignants préfèrent laisser cette opportunité à la maternelle qui a plus de besoins en jeux/jouets.

↳ **Intérim de direction** : Mme Roy sera en congé maternité du 29 novembre au 20 mars. Mme Rambaud assurera l'intérim de direction pendant cette période.

Ce compte rendu sera publié sur le site de l'école élémentaire dont voici l'adresse : <http://blog.crdp-versailles.fr/elemboissysoussaintyon> et distribué aux familles qui le souhaitent.

Mme ROY fera passer un mot dans les cahiers pour prévenir les parents dès qu'il sera disponible.

Le Conseil se réunira à nouveau le mardi 07/03/17 à 19h.

La Directrice,
Madame ROY